

**République Française**

**Département de l'Ardèche**

**Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse**

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical.**

**Séance du Mardi 14 juin 2022**

**N° 862 | 2022**

**Objet : Demande de subvention à la DRAC / Plan Chorale 2022-2023**

Nombre de représentants au Comité Syndical : <b>12</b>		Nombre total de voix du Comité Syndical : <b>18</b>	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	1	Présents avec voix délibérative :	3
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	1	Votants :	6
Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	3	Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	6
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>3</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>6</b>
<b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 7</b>		<b>Total des suffrages exprimés :</b>	<b>9</b>

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin à dix-sept heures, en salle d'honneur de la mairie de Tournon-sur-Rhône, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 7 juin 2022, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (8 élus présents).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**

*1. Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire)  
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

*2. Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne son pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE)  
Messieurs : Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Paul BARBARY), Emile LOUCHE (donne son pouvoir à Paul BARBARY)

*3. Elus du comité syndical sans voix délibérative présents en visioconférence*

Madame Nadège VAREILLE

**Etaient présents sans voix délibérative :**

*1. Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Madame Monique Lépine (Serrières), Danielle Lecomte (Tain-l'Hermitage)

*2. Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE, Amandine Riant  
Messieurs : Lionel MARIANI, Arzel MARCINKOWSKI, Michel ROTTERDAM

**Etaient absents ou excusés :**

*1. Elus du comité syndical :*

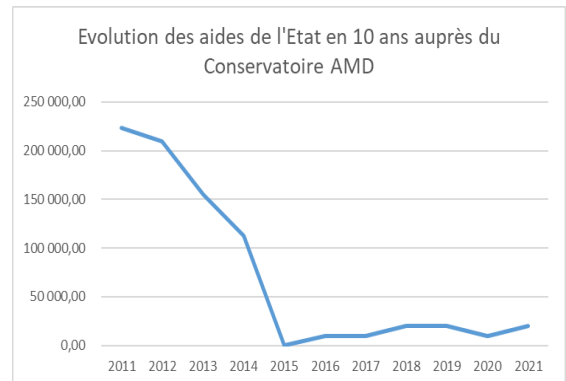
Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Isabelle FREICHE (suppléante), Barbara TUTIER (suppléante), Françoise RIEU FROMENTIN (suppléante), Christelle REYNAUD (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire), Laetitia BOURJAT (suppléante),  
Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant), Ronan PHILIPPE (titulaire)

**Objet : Demande de subvention à la DRAC / Plan Chorale 2022-2023****Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- la convention de prêt de matériel ci-annexée ;

**Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :**

- « « Je soumetts à l'approbation du comité syndical une demande de subvention formulée à la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- En 10 années, ces aides ont sensiblement évolué. Elles sont comprises entre 10 000 € et 20 000 € aujourd'hui, en lieu et place d'une somme comprise entre 100 000 € et 200 000 € au début de la décennie précédente. Ces changements n'ont pas été sans conséquences sur la gestion financière et pédagogique de notre établissement.
- Après une année 2014 marquée par une absence totale de financement, l'Etat s'est réengagé auprès des acteurs locaux de l'enseignement artistique. A ce titre, et considérant que l'établissement remplit des missions relatives aux pratiques artistiques dans le cadre du plan chorale initié par l'Etat (cf. annexe 2) et porte par ailleurs un ensemble d'action nécessitant un accompagnement (cf. annexe 1), je propose de solliciter une aide de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sur cette base pour un montant total de 20 000 €. Cette somme permettra à l'établissement de soutenir les projets en direction de l'éducation artistique et culturelle et de participer au développement d'un véritable « plan chorale » sur le territoire ardéchois.
- Aussi, sur la base de cette présentation, je vous propose :
  - o D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
  - o DE CONFIRMER l'implication du Syndicat Mixte dans le dispositif « Plan Chorale » pour 2022 (année scolaire 2022-2023) suivant les modalités prévisionnelles prévues en annexe, et en partenariat avec la DSDEN de l'Ardèche ;
  - o DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette affaire.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

**Après en avoir délibéré par :****9 vote(s) « POUR »****0 vote(s) « CONTRE »****0 abstention(s)**

- o AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- o CONFIRME l'implication du Syndicat Mixte dans le dispositif « Plan Chorale » pour 2022 (année scolaire 2022-2023) suivant les modalités prévisionnelles prévues en annexe, et en partenariat avec la DSDEN de l'Ardèche ;
- o AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président du Syndicat Mixte.

